

# Intervention travail-santé

Conférence régionale CGT Bretagne – 17 et 18 juin 2021  
Patrick Huberschwiller

L'approche travail-santé est un choix délibéré car dans la région nous sommes très attachés à la démarche travail portée par la Cgt et qui met le travail au centre de notre activité syndicale, tous les autres éléments n'en étant que des déterminants (santé, salaire, conditions de travail, emploi, statut, égalité professionnelle, protection sociale, ...). La démarche travail permet d'être en phase avec le quotidien des salariés et évite de nombreux pièges, par exemple de considérer que les questions de santé ne relèvent que des professionnels de la santé ou de réduire le débat à la seule dimension "emploi", ce qui donne lieu depuis quelques temps à des échanges de postes de travail contre une augmentation de la durée du travail ou une diminution de salaire...

Content que Philippe Martinez ait rappelé l'importance de la démarche travail ce matin, car depuis deux ans peu d'informations et de réponses aux interrogations de la part de la confédération...

Travail-santé sur la région c'est d'abord un collectif qui repose sur un noyau stable de camarades et qui se réunit trois ou quatre fois par an, des camarades convaincus par la prévention, c'est-à-dire éviter les accidents et les maladies (ce qui n'est pas contradictoire avec la réparation, mais c'est quand même mieux d'éviter les dégâts que de les réparer) ... Et c'est donc aussi une activité :

- Coordination des mandatés Cgt dans les instances paritaires (Croct, Carsat, Caf, Cnam, Aract, Sst, ...) et implication concrète (exemple, les groupes de travail paritaires du Croct pour mettre en œuvre le plan régional santé au travail, avec nombre de propositions prises en compte)
- Des initiatives régionales telles que le forum des mandatés qui a permis à nombre de militants de connaître et comprendre le rôle des instances paritaires
- Des communications et des dossiers en direction des syndicats
- Des formations : quatre sessions sur la démarche travail, plusieurs stages AT-MP avec des thématiques régionales (RPS, arbre des causes, Lean management, document unique), des journées d'étude pour les mandatés Sécu
- La gestion d'un site travail-santé lancé lors de la précédente conférence régionale... un travail chronophage mais un site très peu utilisé... et un site visiblement non fonctionnel depuis quelques jours...

Travail-santé c'est également l'impact d'un virus sur le monde du travail... A commencer par l'explosion du télétravail qui va laisser des traces entre les 80% de salariés qui en redemandent et les 20% qui en souffrent, avec toutes les questions induites (collectifs de travail, management, organisation du travail, formation, ...) dont il va falloir se saisir à bras le corps... Et il ne faut pas oublier les salariés qui sont restés en première ligne et qui ne peuvent télétravailler (santé, grande distribution, transports, gestion des déchets, ...).

Ceci pose clairement la question de la prévention, sujet qui est aujourd'hui réduit à la crise sanitaire au détriment de tous les autres risques professionnels (TMS, RPS, risques chimiques, ...). Et plus surprenant a été de constater que la plupart des documents uniques d'évaluation des risques avaient fini par oublier le risque infectieux pourtant introduit à l'occasion de la pandémie de 2008.

Pour finir sur le virus, il a aussi empêché à deux reprises la tenue d'une initiative régionale sur le nouveau contexte de la santé au travail, initiative que nous espérons pouvoir tenir en novembre prochain.

Travail-santé c'est par ailleurs un environnement en pleine évolution. A commencer par la fusion des IRP dans une seule instance, le CSE, et donc la disparition des CHSCT en tant qu'instance à part entière... Petite parenthèse, si nous avons perdu la bataille concernant les CHSCT, il ne faut pourtant pas baisser les bras sur les questions de santé au travail, car la loi donne toujours les moyens d'agir sur ces questions, à condition que les CSE s'en saisissent pleinement et ne se concentrent pas sur la seule gestion des activités sociales et culturelles...

Ensuite il y a eu le rapport Lecocq qui avait pour objet de révolutionner le paysage de la santé au travail, notamment un fusionnant toutes les structures agissant sur ces questions (Carsat, Inrs, Anact-Aract, SST, ...) et en supprimant les documents uniques et les contrôles... mais qui n'a heureusement pas abouti, et à ce jour seul le réseau Anact-Aract va connaître des changements fondamentaux...

Puis il y a eu l'ANI suivi par la nouvelle loi santé au travail en cours d'adoption. Un récent numéro de Rapid'Info en a présenté une rapide synthèse avec les aspects plutôt positifs (prévention primaire, travail réel, évolutions pour les CSE) et les points de désaccord (absence de la prévention collective, glissement de la médecine du travail vers la médecine de ville, maintien des SST dans le giron du patronat). La Cgt n'a pas signé l'ANI pour ces dernières raisons. Sans remettre en cause cette décision, il aurait tout de même été mieux de consulter les structures de notre organisation avant de publier un communiqué annonçant la non-signature...

Cette rapide présentation et les interventions de ce matin montrent que nous avons toujours du pain sur la planche en matière de travail et de santé. Il faut donc poursuivre l'activité du collectif. Cela nécessite bien sûr l'investissement de nouvelles et de nouveaux camarades sur cette activité et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Par ailleurs il faut également prévoir mon remplacement sur l'animation du collectif en prévision de mon départ à la retraite. A vos candidatures...